

RENSEIGNEMENTS DU DISTRICT DES TROIS RIVIERES

BUREAU D'ENREGISTREMENT CITE ET DISTRICT DES TROIS- RIVIERES

Semaine du 21 au 29 janvier

Obligation—Ernest Dessureault et al
à Hygéri Thiffault, esq.

Quittance—Joseph Houde à Donat
Deveault.

Vente—The Lanctot Realty Co. à J.
Alfred Hall.

Vente—J. Alfred Hall à J. Lewis
Williams.

Vente—Héritiers Houllston à Joseph
Croteau.

Obligation—Joseph Croteau à Veuve
Edouard Mailhot.

Vente à réméré—J.-Bte Dubé à Har-
ry Buckley.

Vente—Joseph Doyon à J. Victor
Bourque.

Quittance—Hercule Doyon à Joseph
Doyon.

Mainlevée—Veuve C. B. Lanctot à
The Lanctot Realty Co.

Vente—Urbain Duchaine à Arthur
Vincent.

Vente—Hormisdas Leblanc à Tho-
Paquin.

Vente Isale Giguère à Eugène La-
frenlière.

Quittance—Arcès Bellerive à Alfred
Pellerin.

Vente—Gédéon Lemay à Mme Phi-
lias Héroux.

Quittance—Corinne Blais à Geo. Ca-
dorette.

Quittance—J. F. Boulais et al à Frs.
Paquin.

Dissolution de société—LaRue et
Chagné.

Obligation—Ernest Dessureault à
Narcisse Thiffault.

Renonciation à réméré—Euchariste
Gélinas à Dame Victorine Dansereau.

Vente—The Shaw W. & P. Co. à Ca-
nadian Alaxite Co.

Vente—Veuve J. Massicotte à Jos.
Marineau.

Quittance—Percepteur du Revenu à
Succession Donat Gauthier.

Vente—C. F.-X. Gélinas à Joseph
Duval.

Quittance partielle — J. L. Sanscha-
grin à Cie Immobilière Trois-Rivières.

Quittance—D. Chenevert à C. F.-X.
Gélinas et al.

Quittance partielle — Veuve F.-X.
Bellefeuille à Edouard Coulombe.

Obligation—Dame Adolphe Lamy à
Arthur Ricard.

Vente—Edouard Therrien à Léo Bou-
rassa.

Transport—J. A. Desbiens à Dame M.
A. Cossette.

Quittance—Arthur Ricard à Ovilla
Bourassa.

Quittance—Nap. Pellerin à Denis La-
certe.

CITE ET DISTRICT DES TROIS- RIVIERES

Semaine du 21 au 29 janvier
JUGEMENTS — COUR SUPÉ-
RIEURE

La Corporation du village de Villers vs
Octave Roy es-qualité et Joseph A.
Bourque, Tiers-saisi.

J. A. Rousseau vs Josaphat Audette,
\$144.60.

François Gélinas vs Euclide Sawyer et
al., \$700.00.

Dame Année Tourigny vs The Three
Rivers Shipyards Ltd., \$400.00.

Dame Anna Cormier vs The Three Ri-
vers Shipyards Ltd., \$2,525.

Anselme Thibeault vs La Manufacture
de Seaux et de Boîtes de Trois-Ri-
vières, Ltée, \$600.00.

Adolphe Villeneuve vs La Manufactu-
re de Seaux et de Boîtes de Trois-Riviè-
res, Ltée, \$350.00.

Josaphat Rodolphe Duval vs Aimé Le-
brun et al., \$700.00.

Zéphirin de Repentigny vs Wayaga-
mack Pulp & Paper Co., Ltd., \$200.

COUR DE CIRCUIT

Ubalde Meunier vs Arquille Coulombe,
\$14.53.

Jos. Tousignant vs Johnny Lacroix,
\$51.95.

Ovilla Bourque vs Alfred Martel, \$50.

Ubalde Meunier vs Arthur F. Lacerte,
\$28.00.

Edmonson & Petch vs W. H. Bourassa,
\$33.00.

Melchior Carrière vs J. A. Dufresne,
\$83.60.



Les Clôtures et Barrières "Invincible"

Ne sont vendues que par l'intermédiaire des marchands, à des prix qui
sont raisonnables.

Vous pouvez réaliser un bon profit — faire face à la concurrence des
maisons vendant par malle et offrir à vos clients des marchandises que
vous avez en mains en tenant la Clôture "Invincible".

La Clôture "Invincible" donne depuis de nombreuses années le maximum de satisfac-
tion dans tout le Canada.

Cette bonne clôture est manufacturée entièrement au Canada, depuis le minerai jus-
qu'au matériel fini. Beaucoup d'autres marques sont simplement bouclées avec du fil
de fer importé.

Nous vous créons des marchés

Notre vaste campagne de publicité dirige les affaires vers votre magasin. Nous adres-
sons en ce moment 75,000 catalogues aux fermiers et complétons en même temps cette
publicité par des annonces dans les principaux journaux de ferme.

Echantillons, Prix et Renseignements Complémentaires vous seront
gracieusement envoyés sur demande

THE STEEL COMPANY OF CANADA,
LIMITED

Rue Notre Dame Ouest, MONTREAL